

w d



CONSULAT DE SUISSE
BESANÇON

pour les départements
Doubs, Jura, Haute-Saône

en	HUICE	TE			9/9
	9.7	124			13.4
	1	CF	R		
Ref. 5.19.91.221, F.1					

25013 - BESANÇON, le

15 bis Avenue Fontaine-Argent

Adresse postale: B.P. 107

25013 - Besançon Cedex

Téléphone 80 18 83

C C P Dijon-466.99

Heures de réception: 10-12 h, 14-16 h
samedi: fermé

7 avril 1976

Réf.: 512.211 - NO/ga

CONFIDENTIEL

A
l'Ambassade de Suisse
142, rue de Grenelle
75007 PARIS

Rebondissement de l'affaire LIP

Monsieur l'Ambassadeur,

./.

./.

Avec l'annonce récente que l'entreprise se trouve en cessation de paiement, l'affaire LIP redevient une "Affaire d'Etat" et c'est sous ce titre que L'EST REPUBLICAIN la commente dans son éditorial de ce jour, dont vous trouverez photocopie en annexe. Dans un article de la veille, ce quotidien s'est hélas fait l'écho de la thèse syndicale suivant laquelle c'est la politique suicidaire du conseil d'administration, soit celle d'Ebauches S.A., qui a mené LIP à l'impasse (voir photocopie ci-jointe).

./.

Il n'est dès lors pas surprenant que le Préfet de la Région de Franche-Comté m'ait, dès le 6 avril à midi, fait prévenir téléphoniquement qu'il avait ordonné une surveillance discrète du consulat pour parer à toute éventualité. Bien que LIP n'ait guère la sympathie des patrons horlogers de la région qui se sont insurgés contre les privilèges accordés par le gouvernement à cette entreprise, il n'en reste pas moins que la nouvelle tentative syndicale de faire endosser la responsabilité de la situation à Ebauches S.A. trouve selon mes propres constatations toujours du crédit ici, même auprès de personnes peu favorables à la C.G.T. et à la C.F.D.T.. D'ailleurs, aujourd'hui encore, L'EST REPUBLICAIN (voir extrait en photocopie) reproduit une déclaration du Président Edgar FAURE dont certains termes dénotent une méconnaissance surprenante tant de l'affaire que de notre système économique. Souhaitons que le Préfet de la Région de Franche-Comté fasse preuve de plus d'objectivité. Comme il n'est entré en fonction qu'en décembre dernier, j'ai tenu à m'assurer qu'il avait eu connaissance du numéro spécial de la revue CHRONORAMA d'Ebauches S.A.: "Industrie horlogère européenne - Une expérience suisse - Ebauches SA-Lip 1967-1973". Ce document étant apparemment introuvable, je lui en ai fait à sa

./.



- 2 -

demande tenir un exemplaire. J'ajoute que j'ai, dès son arrivée, noué des relations empreintes de cordialité avec le Préfet BÉZIAU, dont l'épouse ne cache pas ses origines suisses (née en France d'un père zurichois et d'une mère locloise ayant émigré).

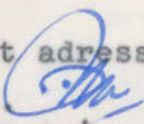
Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul de Suisse

(Monney)

Annexes mentionnées

Double de cette lettre, avec annexes, est adressé à:

- à la Direction politique du DPF, p.s.i. 
- à la Direction administrative du DPF, p.s.i.
- à la Division du commerce du DFEP, p.s.i.
- à la Chambre de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds, p.s.i.
- à la Fédération horlogère suisse, Bienne, p.s.i.